

La pratique clinique comme vecteur de partenariat



Financé par l'Union européenne



المملكة المغربية
وزارة العدل
Royaume du Maroc
Ministère de la Justice

Minister of Planning
Ministry of Economic Affairs
and the Moroccan Republic
Département du Plan, du Développement
et de l'Économie



المجلس الاقتصادي
والتعاوني المغربي
والتجارة العظمى والشرايع
مجلس التعاون الاقتصادي والشرايع



Agence belge de développement

enabel.be



Carrefour des savoirs sur les partenariats Nord-Sud
Le 14 novembre 2022

La pratique clinique comme vecteur de partenariat

**Retour d'expérience sur la mise en réseau et la création de partenariats entre universités marocaines, tunisiennes et belges dans le cadre du projet
« Empowerment juridique des personnes migrantes »**

**Alessandra Varesco, *intervention manager*
Enabel, l'Agence belge de développement**



Contexte

- Enabel partenaire du Royaume du Maroc dans différents domaines et notamment dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile au travers de différentes interventions
- Une de ces interventions, « Empowerment juridique des personnes migrantes », s'est focalisée sur le renforcement de l'accès aux droits et aux obligations des personnes migrantes.

Ce travail a été réalisé notamment au travers du renforcement de capacités et de travail en réseau de 4 acteurs jouant un rôle clé dans l'accès aux droits : le personnel de justice et les magistrats, les avocats, les associations et les universités dotées de cliniques juridiques travaillant sur la thématique migratoire.

- La composante du projet portant sur les cliniques juridiques a également permis d'appuyer des cliniques juridiques universitaires basées en Tunisie.
- Enabel a identifié l'expertise et les expériences mises en place par la clinique juridique Rosa Parks de l'UCLouvain et la *Refugee law clinic* de l'ULB et a développé son programme d'appui aux cliniques juridiques marocaines et tunisiennes sur la base de la mise en réseau et de la capitalisation des expériences entre les acteurs marocains, tunisiens et belges.



Universités partenaires de cette intervention

- UCLouvain
- ULB (2019)
- Université Abdelmalek Essaâdi de Tanger
- Université Hassan II de Casablanca (Aïn Chock)
- Université Mohammed V de Rabat (Agdal)
- Université Mohammed Ier d'Oujda
- Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis (El Manar) (FDSPT)
- Faculté des Sciences Juridiques Politiques et Sociales de Tunis (FSJPST)
- Faculté de Droit et des sciences politiques de Sfax
- Faculté de Droit et des sciences politiques de Sousse



La pratique clinique qui était envisagée par les universités partenaires marocaines et tunisiennes

- Entités universitaires mises en place par des professeurs de droit avec un double objectif: renforcer l'enseignement du droit et faire bénéficier la société du travail de recherche et d'analyse universitaire
- Impacts concrets de la pratique clinique:
 - Etudiants formés à la pratique du droit sur la thématique de la migration
 - Renforcement de la recherche académique sur la migration
 - Liens établis entre le monde académique, les institutions locales, la société civile et les détenteurs de droits

Ces objectifs étaient ambitieux pour le temps d'appui imparti (3 ans initialement).

Les expertises de l'UCLouvain et l'ULB ont été identifiées par Enabel et ont pu être mobilisées au travers d'accords de coopération cadres. Grâce à la capitalisation des expériences similaires mises en place par les deux universités belges, ces objectifs ambitieux sont devenus plus réalistes.



Les axes de travail des partenariats mis en place

- Identification de plans d'actions spécifiques à chaque clinique sur la base d'objectifs clairs définis par les universités marocaines et tunisiennes et sur la base des expériences réalisées par les deux universités belges:
 - Partage des connaissances et angles d'approche des professeurs en matière de droit d'asile et de la migration
 - Renforcement de la recherche académique sur la thématique migratoire
 - Renforcement de l'enseignement sur le droit d'asile et de la migration, en s'adaptant aux contraintes des cursus universitaires
 - Appui/renforcement de l'organisation du travail clinique
 - Renforcement de l'ouverture des cliniques juridiques sur leurs environnements
- Mise en place de ces plans d'action par les cliniques juridiques partenaires et Enabel, au travers de la mobilisation de différentes expertises: les expertises universitaires, institutionnelles et associatives marocaines et tunisiennes, l'expertise d'organisations internationales, des expertises individuelles (telles que Jean-François Durieux), l'expertise de l'UCLouvain et l'expertise d'Enabel.



Exemples d'actions mises en place et des bénéfices mutuels de celles-ci

- Des ateliers d'échanges et des formations portant sur le droit d'asile et de la migration et sur la pratique clinique co-développés et co-animés par des professeurs et doctorants de l'UCLouvain, par des professeurs marocains et tunisiens, par des experts institutionnels et associatifs marocains
- Le renforcement de la recherche académique au travers de l'organisation de séminaires doctoraux rassemblant des doctorants de différentes universités et coordonnés par la Professeure Sylvie Sarolea
- Le développement de contenus digitaux d'enseignement portant sur la thématique de la migration en Afrique en général, et au Maroc et en Tunisie particulièrement et suivis par les étudiants en droit des universités partenaires marocaines, tunisiennes et belge.



Les résultats atteints en matière de pratique clinique des universités marocaines et tunisiennes

8 cliniques juridiques universitaires marocaines et tunisiennes ont été renforcées en matière de recherche et d'enseignement du droit des étrangers. De plus des formations et des outils ont été élaborés, de même que des équipements ont été fournis afin de leur permettre d'assurer des services d'avis juridique.

1 réseau de cliniques juridiques universitaires mis en place et qui est doté d'une plateforme en ligne permettant notamment d'accéder à différents cours en ligne sur le droit d'asile et de la migration.
Le réseau permet le partage des bonnes pratiques et l'ouverture sur la pratique clinique au niveau international.

103 professeurs impliqués dans des échanges sur la thématique migratoire.

835 étudiants et doctorants formés

12 doctorants appuyés dans leurs recherches.



Les retombées positives sont bénéfiques à tous les acteurs de ces partenariats

- Des échanges académiques renforcés et qui s'inscrivent sur le long terme entre universités marocaines, tunisiennes et belges. Ces échanges seront également renforcés au travers de partenariats de mobilité signé/en cours de définition entre les universités partenaires.

Ces échanges ont un impact sur le contenu enseigné et sur les méthodes d'apprentissage dans les 3 pays.

- Accès des étudiants à des contenus de cours combinant différentes visions et expériences
- Renforcement de l'intérêt des étudiants sur la recherche académique en matière de migration au travers des différents ateliers, sessions spécifiques organisées
- Renforcement des recherches académiques au travers de la multiplication des échanges entre doctorants de différents pays travaillant sur la même thématique
- Une contribution renforcée de chaque université à son environnement local au travers de la capitalisation des expériences



Défis et recommandations

- La mise en place de ces partenariats requiert du temps : flexibilité nécessaire quant aux délais de réflexion et de mise en place
- Calendriers académiques très différents d'un pays à l'autre: flexibilité nécessaire
- Modalités de mise en place de partenariats très différents d'un pays à l'autre: nécessité de prendre en compte les contextes institutionnels et sociaux, les modalités administratives, les sensibilités
- Prise en compte nécessaire de l'expertise développée dans chaque pays et adaptation aux besoins et priorités thématiques de chaque acteur





Merci pour votre attention.

Site avec informations et contenus liés à ces partenariats: www.cju.ma

Contact: alessandra.varesco@enabel.be



Financé par l'Union européenne



المملكة المغربية
وزارة العدل
Royaume de Maroc
Ministère de la Justice

Office de Plan
Ministère des Affaires Économiques
et de Coopération Africaine
et de Commerce
Département des Affaires Économiques et du Commerce



المجلس الاقتصادي
والتعاون الإفريقي
والتجارة
المجلس الاقتصادي والتعاون
الإفريقي والتجارة



Cette présentation a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité d'Enabel et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne.